



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 novembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Patricia ANTOINE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 novembre 2024
Date de publication : 25 novembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET	Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	---	--

Conseillers absents ayant donné procuration

GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste

Conseillers absents non représentés

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Isabelle MANGIN

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2024, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et des suppressions de poste.

Ces créations de poste permettent d'assurer la perspective d'évolution de carrière pour le personnel concerné dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 15 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} décembre 2024 :
 - Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet,
- **DE SUPPRIMER** à compter du 1^{er} décembre 2024 :
 - Un poste de rédacteur à temps complet,
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - Un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 1 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 18 novembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNOLUX

